



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT
SESSION DE COURS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les modes de paiement acceptés pour l'inscription aux activités de la session de cours sont en argent comptant, carte de débit et carte de crédit.

Modes d'inscription :

- En ligne via le site Web de la Municipalité de Saint-Hippolyte
- Par téléphone au 450 563-2505 #2231
- En personne au Centre des loisirs et de la vie communautaire

Pour les inscriptions en ligne et par téléphone, seule la carte de crédit est acceptée.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Modalité de remboursement

AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION, la Municipalité de Saint-Hippolyte accorde un remboursement sans frais d'annulation à tous les participants qui en font la demande (voir la section *Demande de remboursement*).

AVANT LA TROISIÈME SÉANCE, la Municipalité de Saint-Hippolyte accorde un remboursement au prorata, sans présentation d'une pièce justificative.

- Des frais d'annulation de 10 % sont déduits de tout remboursement ou crédit au dossier, sauf si l'activité ou le cours est annulé par le Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.
- Une inscription est non transférable.

APRÈS LA TROISIÈME SÉANCE, la Municipalité de Saint-Hippolyte accorde un remboursement aux participants présentant une preuve jugée pertinente démontrant que la situation est hors de leur contrôle tel un déménagement, une raison médicale, etc.

Dans les cas énumérés précédemment, la Municipalité de Saint-Hippolyte accorde un remboursement au prorata, moins les frais d'annulation de 10 % qui sont retenus pour l'activité annulée.

Demande de remboursement

Toute demande de remboursement doit être faite en personne, par téléphone ou par écrit à l'adresse courriel suivante : loisirs@saint-hippolyte.ca

Le Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire valide l'admissibilité de la demande de remboursement avant de procéder.

Mode de remboursement

Le remboursement est effectué via le mode de paiement utilisé lors de l'inscription.



Un remboursement peut également être inscrit au dossier sous forme d'une note de crédit, sans délai d'utilisation.

MODIFICATION

Le Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire se réserve le droit d'annuler une activité, de modifier l'horaire ou le lieu d'activité ou encore de reclasser un participant. Si cette situation se produit, un employé du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire communiquera avec les personnes concernées.

